



L'accompagnement pluriel

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE MEURTHE ET MOSELLE

Siège social : Rue Pierre ADT

54700 - ATTON

-=oOo=-

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 juin 2022

Les implantations Yzico

Nancy - Villers-lès-Nancy - Toul - Briey - Paris - Bar-le-Duc - Verdun - Commercy - Saint-Mihiel - Epinal - Remiremont - Bitche - Freyming-Merlebach - Metz - Sarrebourg - Sarreguemines - Yutz - Chaumont - Montier-en-Der - Saint-Dizier - Haguenau

Siège social : 109, boulevard d'Haussonville - CS 44112 - 54 041 Nancy cedex - Tél. 03 83 27 08 00
SAS au capital de 17 517 000 €, inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables du Grand Est et de l'Île-de-France.
Membre de la CRCC Est. SIREN n°790 659 098 RCS Nancy - TVA intracommunautaire FR 28 790 659 098

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



YZICO

L'accompagnement pluriel

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE MEURTHE ET MOSELLE
Siège social : Rue Pierre ADT
Z.A. ATTON SUD
54700 - ATTON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

À l'Assemblée générale de la Fédération,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Les implantations Yzico

Nancy - Villers-lès-Nancy - Toul - Briey - Paris - Bar-le-Duc - Verdun - Commercy - Saint-Mihiel - Epinal - Remiremont - Bitche - Freyming-Merlebach - Metz - Sarrebourg - Sarreguemines - Yutz - Chaumont - Montier-en-Der - Saint-Dizier - Haguenau



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération Départementale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération Départementale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération Départementale.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération Départementale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 6 avril 2023
Le Commissaire aux comptes,

S.A.S. YZICO,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER

	Bruit	Amortissements et dépréciations	Net au 30/06/2022	Net au 30/06/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
. Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains	337 661	49 692	287 969	294 296
Constructions	2 417 990	1 744 605	673 385	769 852
Installations tech., matériels, outillage	135 239	124 436	10 803	15 630
Autres	490 074	346 244	143 830	138 966
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et avances				
Immobilisations corporelles en cours destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	50 000	50 000		
Autres titres immobilisés	41 768	41 768		
Prêts	448 000	448 000		
Autres				
Total	4 040 762	2 326 944	1 713 817	1 626 815
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	75 588	75 588	80 043	
Créances	502 375	502 375	939 948	
Créances usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	273 013	273 013	221 705	
Valeurs mobilières de placement	2 890 650	2 890 650	2 878 476	
Instruments de trésorerie	841 002	841 002	686 170	
Disponibilités	134 568	134 568	124 234	
Charges constatées d'avance	Total	4 717 357	4 717 357	4 930 575
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total	8 758 158	2 316 944	- 6 411 214	6 757 390
TOTAL ACTIF				



		Net au 30/06/2022	Net au 30/06/2021
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)			
Sélection nette (sous-total)			
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total			
FONDS REPORTÉS ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs et donations			
Fonds dédiés			
Total			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total			
DETTE			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF			

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ASSD FEDERATION DEPART. DES CHASS

COMpte DE RESULTAT (1/2)

	du 01/07/2021 au 30/06/2022	% du 01/07/2020 au 30/06/2021	% Var. en val. annuelle en euros	% Var. en val. annuelle en euros
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	616 790	17,91	613 598	16,45
Ventes de biens et services :				
- ventes de biens	116 926	3,40	113 461	3,41
- ventes de prestations de services dont partenaires	2 067 218	60,04	2 018 306	60,70
Produits de tiers financeurs :				
- Concours publics et subv. d'exploit. consommation de dot. consomptible ou versements des fondateurs ou Ressources liées à la générosité du public :	452 825	13,15	516 490	15,53
Dons manuels				
Mécénats				
Légs, donations et assurances-vie				
- Contributions financières	96 049	2,79	63 243	1,90
Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges Utilisations des fonds dédiés	93 078	2,70		
Autres produits				
Total CHARGES D'EXPLOITATION	3 442 886	100,00	3 225 038	100,00
Achats de marchandises	1 232 513	35,80	724 884	21,80
Variation de stocks	4 455	0,13	29 998	0,88
Autres achats et charges externes	711 594	20,67	630 308	18,96
Aides financières	331 866	9,63	373 474	11,23
Impôts, taxes et versements assimilés	47 974	1,39	35 912	1,08
Salaires et traitements	570 618	16,57	452 980	13,82
Charges sociales	231 500	6,72	190 110	5,72
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	172 224	5,00	171 965	5,17
Dotations aux provisions				
Reparts en fonds dédiés	165 610	4,81	6 780	0,20
Autres charges	38 371	1,11	93 078	2,80
Total Résultat d'exploitation	3 506 275	101,05	2 745 453	83,77
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Differences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
Total CHARGES FINANCIERES	36 968	1,07	39 468	1,10
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées				
Differences négatives de change				
Charges nettes sur cession de V.M.P.				
Total Résultat financier	34 524	1,00	37 079	1,12

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

COMpte DE RESULTAT (2/2)

	du 01/07/2021 au 30/06/2022	% du 01/07/2020 au 30/06/2021	% PE au 30/06/2022	% PE au 30/06/2021	% Var. en val. annuelle en euros
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion					
Reprises sur provisions, dépréciation et transferts de charges					
Total CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 630	1,01	34 703	1,04	-7,3 -0,21
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital					
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Total RESULTAT EXCEPTIONNEL	62 545	1,62	99 194	2,41	-17,6 0,21
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices					
Total DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	37 545	1,08	72 452	2,18	-34,9 0,7
EXCÉDENT OU DEFICIT	25 020	0,73	7 693	0,23	17,3 0,25,15
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
Total CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	3 655 619	0,17	5 726	0,17	3 382 59,06
Total	3 655 619	0,17	5 726	0,17	3 382 59,06

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 30/06/2022 Durée : 12 mois

1 - INFORMATIONS SUR L'ENTITÉ**Objet :**

La fédération participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, elle assure la promotion et la défense de la chasse et des intérêts de ses adhérents, elle conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs.

Activités ou missions :

La fédération Départementale est investie de missions de service public liées à son objet :

- * la gestion des plans de chasse et des ACCA
- * l'indemnisation des dégâts
- * la formation au permis de chasser

Moyens mis en oeuvre :

Infrastructures : site de la Fédération à Atton et site de Blénod-lès-Toul pour la formation

Moyens humains : salariés de la Fédération, membres du Conseil d'Administration, bénévoles, et estimateurs pour la partie dégâts

2 - FAITS Majeurs de l'exercice

Depuis 2021, la Fédération Départementale a vu son périmètre d'actions étendu avec la principale évolution suivante :

- * la gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco-contribution. Cette activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

La Fédération procède au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco-contribution, financé intégralement par une contribution financière versée par la Fédération Nationale.



Exercice clos le : 30/06/2022 Durée : 12 mois

3 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS,
AMORTISSEMENTS ET DEPRECiations**

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation en charges	Non contenté
Frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles des titres de participation des autres titres immobilisés et titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Frais externe de formation nécessaires à la mise en service		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Values brutes	Amortissements et dépréciations	Values nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement**Immobilisations non décomposées :**

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

Immobilisations non décomposées			
Mode	Durée	Mode	Durée
Terrains	L	1 à 3 ans	
Constructions	L	10 ans	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	20 ans	
Autres immobilisations corporelles	L	2 à 10 ans	2 à 10 ans

Exercice clos le : 30/06/2022 Durée : 12 mois

Exercice clos le : 30/06/2022 Durée : 12 mois

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :	Value nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		

Fonds commercial :	Value nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :	Values brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	119 086				119 086
Immobilisations corporelles.....	3 358 228				3 358 228
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés					
Immobilisations financières.....	539 768				539 768
Total.	4 047 022	52 486		29 406	4 046 762

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	51 758			61 968
Immobilisations corporelles.....	2 139 09			2 284 976
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
Total.	2 180 847	196 150		2 378 044

Créances représentées par des effets de commerce :	Non recensé
Usagers.....	
Autres créances.....	
Total.	134 568

Etat des créances :	
Actif immobilisé.....	
Actif circulant et charges constatées d'avance.....	
Total.	134 568

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :	
Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	
Disponibilités.....	
Total.	134 568

Charges constatées d'avance :	
Terreins	
Constructions	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	
Autres immobilisations corporelles	

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Résultat de l'exercice précédent	Déficit	Excédent	578 654
AFFECTATION	Augmentations	Diminutions	
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres avec droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Report à nouveau	578 654		
Total des affectations			578 654

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....				
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....	573 938			573 938
Report à nouveau	2 759 542	578 654		3 338 196
Résultat de l'exercice.....	578 654		591 857	-13 203
Situation nette	3 912 135	578 654	591 857	3 898 932
Fonds propres consomptibles.....				
Subventions d'investissement.....				
Provisions réglementées.....				
Total.....	3 912 135	578 654	591 857	3 898 932

**6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****RESERVE POUR PROJET DE L'ENTITE**

Initiative des projets	A réouverture	Autorisation	Diminution	A la clôture

Exercice clos le : 30/06/2022

Durée : 12 mois

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECiations**

		A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserve					
Réerves indisponibles.....					
Réserves statutaires ou contractuelles.....	235 368				235 368
Réserves réglementées :					
- plus-values nettes long terme					
- sur octroi de subvention d'investissement.....					
- autres.....					
Réserves pour projet de l'entité	338 571				338 571
Total (1)	673 938				673 938
Provisions réglementées					
Relatives aux immobilisations.....					
Relatives aux stocks.....					
Relatives aux autres éléments d'actif.....					
Amortissements dérogatoires.....					
Provision spéciale de réévaluation.....					
Plus-value réinvestie.....					
Autres provisions réglementées.....					
Total (2)					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges.....					
Provisions pour garanties aux usagers.....					
Provisions pour risques d'emploi.....					
Provision pour amendes et pénalités					
Provisions pour charges sur legs et donations.....					
Provision pour grosses réparations					
Autres provisions risques et charges	90 170	90 170	43 956	46 214	
Total (3)	\$0 170	\$0 170	43 956	46 214	
Dépréciations					
Sur immobilisations					
- incorporelles					
- corporelles	34 790	10 210	10 210	45 000	
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	233 332		33 333	199 999	
- financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes usagers et ciptes rattachés					
Autres dépréciations					
Total (4)	268 122	10 210	43 633	244 999	
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	932 230	100 360	87 499	868 161	
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					
100 360	51 363				
		25 926			

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS**

	Origine des fonds reçus	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Total					
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS					
	Fonds dédiés à l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Dont remboursement aux tiers	Transferts en fonds dédiés (en + ou en -)	Fonds dédiés à la clôture
Origine des fonds dédiés					
éco-contributions 2021	93 078		67 565	-25 513	
éco-contributions 2022		67 021	232 632	232 632	165 610
Subventions d'exploitation	A	B	C	D	A+B+C+D
Sous-total	\$0 078				165 610
Contributions financières d'autres organismes			134 686		207 119
Sous-total			134 686		207 119
Ressources liées à la générosité du public					
Sous-total					
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation					
- financières					
- exceptionnelles					
100 360	51 363				
		25 926			
Sous-total	\$0 078				165 610
Total					

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**Etats des dettes :**

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses	309	309		
Fournisseurs	7 400	7 400		
Dettes des legs ou donations	534 945	534 945		
Dettes fiscales et sociales	135 255	135 255		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 683	2 683		
Produits constatés d'avance	1 639 863	1 639 863		
Total :	2 320 458	2 320 458		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs.....	480 788
Dettes fiscales et sociales.....	73 415
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

1 639 863

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES**

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				
Par secteur géographique				
Total				
Par catégories				
Total				

**VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES**

Colisations	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Subventions d'exploitation				
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consomptible				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parainages				
Autres ressources				
Total	1 069 616	1 130 086	100,00	100,00

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature	Modalités de recensement et de valorisation

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation

**7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)****MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE**

Produits	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique "Legs, donations"	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
	Total des produits
Charges	
Valueur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	
	Total des charges

Exercice clos le : 30/06/2022

Durée : 12 mois

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS**Engagements reçus :**

Dons en nature destinés à être cédés.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Autorisation de découvert.....
 Autres engagements

Engagements donnés

Aval et cautions.....
 Autres engagements

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

	Exercice en cours	Exercice précédent
Provisionné	Non provis.	Provisionné

Régimes à prestations définies

Régimes additifs en droits
 Régimes chapeaux

Indemnités de fin de carrière

46 214	90 170
--------	--------

Méthodes et hypothèses utilisées :

Méthode des unités de crédits projetées, avec les variations économiques suivantes :
 Taux d'actualisation : 0,88% - Revvalorisation des salaires : 2% - Charges patronales : 45% pour "non cadres" et 55% pour "cadres" - Taux de rotation : stable - Départ à l'initiative des salariés - Table de mortalité de l'INSEE 2018 - Âge de départ : 62 ans

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)**Engagements de crédit bail :**

	Redevances payées	Redevances restant à payer	Prix achat résiduel (1)
	Exercice	Cumulées	
Terrains		jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans
Constructions			Tot. à payer
Inst. techn., mat. & out			
Autres immo. corp.			
Immo. en cours			
Totaux			

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE MEURTHE ET MOSELLE**
Siège social : Rue Pierre ADT
Z.A. ATTON SUD
54700 - ATTON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2022**

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération Départementale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA)**

- **Personne concernée** : Monsieur Patrick MASSENET, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle et Président de l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique.
- **Nature et objet** : Convention signée en date du 08 octobre 2012, portant sur la mise à disposition ponctuelle.

Les implantations Yzico

Nancy - Villers-lès-Nancy - Toul - Briey - Paris - Bar-le-Duc - Verdun - Commercy - Saint-Mihiel - Epinal - Remiremont - Bitche - Freyming-Merlebach - Metz - Sarrebourg - Sarreguemines - Yutz - Chaumont - Montier-en-Der - Saint-Dizier - Haguenau



- **Modalités** : Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022, le montant de la facturation pour la mise à disposition ponctuelle de personnel représente un montant de 33 510 €.

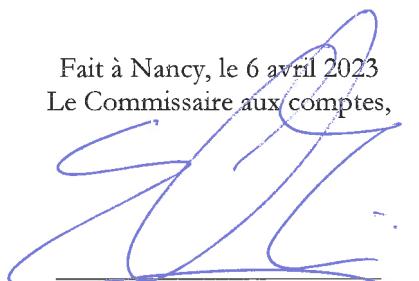
Les opérations suivantes ont été réalisées avec l'ISNEA au cours de l'exercice et portent sur :

- La facturation des frais de fonctionnement du radar pour 15 000 €.

➤ **S.C.I. Oiseaux Sauvages et Habitats**

- **Personne concernée** : Monsieur Patrick MASSENET, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe et Moselle et Gérant de la S.C.I. Oiseaux Sauvages et Habitats.
- **Nature et objet** : Convention de prêt (ou avance de trésorerie).
- **Modalités** : Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2022, le solde du compte représente un montant de 448 000 € bruts.

Les intérêts perçus sur l'exercice s'élèvent à 9 960 €.

Fait à Nancy, le 6 avril 2023
Le Commissaire aux comptes,

S.A.S. YZICO,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER